



14 décembre 2016
Passage de relais à la tête du Consortium Française
BRANGET élue à la
Présidence

Le « Consortium International pour le Développement des Voies Navigables » est une association présidée, depuis fin 2011, par Philippe Richert, Président du Conseil Régional du Grand EST et ancien Ministre. Au-delà de la valorisation globale de la voie d'eau et du transport fluvial, le Consortium promeut notamment la branche Saône-Rhin Supérieur du projet « Saône-Moselle, Saône-Rhin ».

De par ses nouvelles fonctions à la tête de de la Région Grand EST, il était devenu difficile à Philippe Richert d'honorer ses engagements à la tête du Consortium. Il a donc fait part au Conseil d'administration, réuni le 14 décembre dernier à Mulhouse, de son souhait de démissionner de ses fonctions. Philippe Richert assure toutefois le conseil d'administration de la poursuite de son engagement pour la promotion des infrastructures fluviales et portuaires. L'objectif est d'optimiser le report modal vers la voie d'eau, en lien avec les plates-formes portuaires qui constituent des leviers majeurs de l'attractivité et du développement du Grand EST. Philippe RICHERT souligne enfin qu'un représentant du Grand EST siègera bel et bien au conseil d'administration du Consortium pour accompagner la promotion de la voie d'eau et démontrer que le transport fluvial a de belles perspectives.

Prenant acte de cette position, le Conseil d'administration du Consortium a vivement remercié Philippe Richert pour son engagement et a porté à la Présidence de l'association, à l'unanimité, Française BRANGET, conseillère régionale de Franche-Comté, qui assumait jusqu'à présent la fonction de « présidente déléguée ». Française Branget a notamment été rapporteuse du projet de loi relatif à l'organisation de Voies Navigables de France, projet de loi adopté le 11 janvier 2012. Lors de sa récente mandature parlementaire, Française Branget avait, en outre, fortement participé à la rédaction finale de la Loi du Grenelle de l'Environnement. En liaison avec d'autres parlementaires et, notamment Francis Grignon, Sénateur bas-rhinois, elle avait alors défendu avec pugnacité et succès la remise en scène, entérinée dans le texte définitif de la loi, de la liaison Saône-Rhin Supérieur, dans le cadre du nouveau projet « Saône-Moselle-Saône-Rhin ».

Françoise Branget poursuivra son engagement en ce sens, notamment dans la perspective des échéances électorales de 2017 et de la révision, sans doute en 2017, des priorités nationales en matière d'infrastructures de transport. Le Consortium souhaite rappeler son total soutien à la nécessité de poursuivre le maillage du réseau fluvial européen à grand gabarit et à la réalisation, dans les meilleurs délais, d'une liaison fluviale entre bassins du Rhône et du Rhin Supérieur, qui figure parmi les priorités européennes à l'horizon 2030. Pour le proche avenir, il importe en particulier d'examiner et de valoriser les études relatives au projet fluvial « Saône-Moselle, Saône-Rhin » qui seront en principe rendues publiques le 8 mars prochain et dont la restitution avait été, à plusieurs reprises, demandée par le Consortium. Ce dernier a par ailleurs également décidé lors de son conseil d'administration et de son assemblée générale tenues le 14 décembre à Mulhouse, de développer et de diversifier ses actions en faveur de la voie d'eau et d'apporter à ce titre son appui à l'opération « agir pour le fluvial » lancée par la CNBA (Chambre nationale de batellerie artisanale) en 2017. Le Consortium devrait enfin renforcer son engagement politique en faveur d'une meilleure valorisation de la desserte tri-modale des plates-formes portuaires de l'axe Rhin-Rhône.

14 décembre 2016 – 1/1